

Nombre de conseillers
En exercice : 33
Présents : 29
Votants : 33

Date de la convocation : 3 Avril 2026

N° 26.04.10.18

L'an deux mille vingt-six, le dix du mois d'avril, le Conseil municipal de la Commune de JUVIGNAC, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur le maire.

PRÉSENTS : M. GROS, Mme VELAY, M.FADILI, Mme SALVI, M. GALIBERT, Mme CILIA, M. BRUNO, Mme MANISSIER- RAMIREZ, M. PAUTHE, M. SENNANE, Mme M. DIAZ, Mme MICHEL, Mme VIEL, Mme DEMOUVEAUX, Mme SABOURET, M. BARBIÉ, M. SIMON, M. DUPRE, Mme ANIEN, M. ROQUE, M. VIEUBLED, M. VALEY, M. MICHEL, M. SAVY, Mme MERLET, Mme SALHI, Mme PARPILLON, M. LANDAIS, Mme BOUALLEG

PROCURATIONS : M. VAN BRUSSEL en faveur de M. FADILI
Mme S. DIAZ en faveur de Mme MANISSIER RAMIREZ
Mme CACCIAPAGLIA en faveur de M. BRUNO
M. ROESCH en faveur de Mme PARPILLON

Pour une gestion durable de l'énergie

AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT (ALEC) **DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE DE JUVIGNAC**

Monsieur Serge GROS, Maire, rapporteur, rappelle aux membres de l'assemblée que l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) accompagne la commune de Juvignac depuis 2016 par une assistance à la gestion énergétique de son patrimoine (évaluation des consommations en énergie, en eau et proposition d'amélioration pour optimiser les dépenses) et la transmission de conseils neutres et objectifs sur des actions de maîtrise de l'énergie et de gestion durable de l'eau, grâce à une vision complète des consommations en temps réel et une expertise des flux consommés par la commune.

La coopération réalisée entre les services techniques de la Ville et l'ALEC a permis de réduire la consommation énergétique annuel depuis 2016 alors même que de nouveaux équipements ont été mis en service (groupes scolaires Nelson Mandela et Maurice Bédart, salles Rosa Bonheur et Joséphine Baker, Espace Levi Strauss, ...) et de réduire notre consommation en eau par une recherche active des fuites.

La commune peut également solliciter l'ALEC pour l'accompagner dans ses projets de rénovation, de construction, d'énergies renouvelables...

Par ailleurs, dans le cadre de la valorisation des retours d'expérience et de l'animation d'un réseau « d'experts », l'ALEC organise annuellement plusieurs ateliers techniques et visites de sites exemplaires qui permettent à ses membres de se tenir informés des dernières évolutions technologiques et réglementaires. Ces manifestations sont accessibles gratuitement aux communes adhérentes.

L'ALEC peut également intervenir, sur la demande de la commune, auprès d'élus, d'habitants, ou de tout autre public spécifique (agents communaux par exemple) lors de conférences, de réunions de sensibilisation, ou de visites sur site, sur les thématiques du changement climatique, de la maîtrise de l'énergie et de l'eau, ou des énergies renouvelables.

Pour rappel, l'ALEC est une association regroupant Montpellier Méditerranée Métropole, 19 collectivités de la métropole de Montpellier, la Région Occitanie, l'ADEME, les gestionnaires et fournisseurs d'énergies et les associations ayant un lien avec l'énergie, l'eau, les transports ou le bâtiment ainsi que le monde de la recherche et des entreprises.

En tant qu'adhérente à l'ALEC, la Ville de Juvignac doit désigner son représentant qui participera aux différentes Assemblées Générales voire au prochain Conseil d'Administration ; celui devant être renouvelé au mois de mai/juin.

Seuls les membres représentant des communes et des EPCI sont amenés à être renouvelés suite aux récentes élections municipales.

Il est proposé de désigner Monsieur Rémi PAUTHE, pour représenter la commune de JUVIGNAC au sein de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat.

IL EST DONC PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-22,

Après avoir entendu l'exposé des motifs précédents,

D'APPROUVER la désignation de Monsieur Rémi PAUTHE, pour représenter la commune de JUVIGNAC au sein de au sein de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant habilité à cet effet, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte et document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal est invité à délibérer.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 8 (Mme Parpillon, Mme Merlet, M. Savy, M. Michel, Mme Salhi, M. Roesch, M. Landais, Mme Boualleg)

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire,

Serge GROS


La présente délibération peut dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication, ou de son affichage, faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER